

Communiqué de presse

Nouveau Code de bonnes pratiques pour la collecte des huiles usagées

Sus aux dernières contaminations aux PCB !

Bruxelles, le 25 août 2017 – La fédération sectorielle de l'économie circulaire Go4Circle a rédigé un Code de Bonnes Pratiques pour la collecte des huiles usagées des entreprises. Ce code est un outil additionnel pour éviter des contaminations aux PCB en mettant les fautifs face à leurs responsabilités.

On peut l'affirmer : la majorité des huiles usagées collectées auprès des entreprises en Belgique répondent aux normes en vigueur. Les collecteurs sont toutefois encore trop souvent confrontés à des contaminations par des PCB (polychlorobiphenyls). Pour ces lots contaminés, il faut rechercher une solution alternative environnementalement responsable, ce qui génère des coûts additionnels de transport, de traitement et de nettoyage. Ces coûts additionnels sont imputés au pollueur. Pourtant, dans le passé, celui-ci pouvait trop souvent se soustraire à ses responsabilités faute de preuves irréfutables : les huiles usagées sont collectées conjointement chez plusieurs producteurs et se mélangent donc directement les unes aux autres durant la tournée d'un seul camion-citerne.

Plus de contrôles de qualité

Afin de prendre à bras le corps la problématique de la contamination aux PCB, Go4Circle a pris l'initiative de rédiger un code de bonnes pratiques. Werner Annaert, directeur général de Go4Circle explique : « Nous avons développé et signé ce code avec nos membres. De la sorte, ils s'engagent à prélever 2 échantillons à chaque collecte ou livraison d'huiles usagées. Ces échantillons sont étiquetés et scellés, l'un étant conservé par le collecteur et l'autre par le producteur. Lorsqu'aucune contamination n'est détectée à l'analyse des huiles collectées, le client reçoit son attestation de traitement et il peut détruire ses échantillons. Si au contraire une contamination est détectée, le collecteur fera analyser tous les échantillons concernés par un laboratoire agréé afin d'identifier le fautif. Lorsque la contre-expertise sur le second échantillon confirme la contamination, le pollueur sera mis devant ses responsabilités. Il ne pourra dorénavant plus s'y soustraire, vu qu'il aura au préalable été informé du contenu de ce code et des conséquences d'une contamination aux PCB. »

Moins de contamination, plus de recyclage

Les collecteurs informeront personnellement leurs clients durant les prochains mois de ce code, afin de les conscientiser des risques de contamination aux PCB. Werner Annaert : « nous voulons qu'il soit clair que tout producteur de déchets en reste responsable même après les avoir remis à un collecteur. Le pollueur paye, et grâce à ce code, cela devient aussi totalement transparent. Les producteurs ont tout intérêt

<i>Go4Circle vzw</i> Federatie van privaatrechtelijke bedrijven in de circulaire economie		<i>Go4Circle asbl</i> Fédération des entreprises de droit privé actives dans l'économie circulaire
---	--	--

à prévenir toute contamination de leurs déchets et nous espérons de la sorte river à recycler un maximum d'huiles usagées. »

L'asbl Go4Circle est la fédération professionnelle des entreprises de droit privé qui placent l'économie circulaire au cœur de leur fonctionnement. Elle représente quelque 220 sociétés actives dans la gestion des déchets et la production ou l'utilisation de nouveaux matériaux. Ensemble, ces entreprises emploient près de 8 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards d'euros.
www.go4circle.be

Pour plus d'informations :

Werner Annaert, Directeur Général de Go4Circle, werner.annaert@go4circle.be, 0476 90 76 28